



Alexandre de BUCY,  
Par la Grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Évêque d'AGEN,

**Considérant** la nécessité de pourvoir à l'office de vicaire épiscopal afin de me seconder dans le gouvernement du diocèse ; et de confier cette charge à un prêtre expérimenté ayant une bonne connaissance des réalités ecclésiales, et du clergé de l'Église d'Agen.

**Vus** les canons 476, 477, 478, 479 § 2 et 3, 480 et 481 du C.I.C.

*Toutes choses bien considérées en droit comme en fait,*

**À CE NOMMONS :**

**Monsieur l'Abbé Richard BOUCHET, prêtre du diocèse,  
Curé des paroisses de Notre Dame de Garonne et de Notre Dame des Coteaux et de la  
Plaine**

**à l'office de vicaire épiscopal du diocèse d'Agen,  
Conformément au canon 477 du C.I.C, à compter de ce jour.**

Les missions spécifiques relevant de sa compétence seront fixées par décret ultérieur.

Monsieur l'Abbé Richard BOUCHET émettra la Profession de Foi prévue par le canon 833 du C.I.C., en suite de quoi il prendra possession de son Office en présence du chancelier qui en dressera procès-verbal.

Donné à AGEN, en l'Évêché, sous notre sceau, notre seing et le contreseing du chancelier du diocèse

L'an de Notre Seigneur 2024, le 2 Septembre.

Par mandement,

Abbé Christophe FONTAÂ,  
Chancelier



Alexandre de BUCY  
Évêque